

Liberté, égalité, fraternité . . . stationnement !

MédiaChartres, soucieux de livrer une information libre et sans contrainte, évoque ici des manquements notables à l'égard du second principe dans la vie de la cité.

La vitesse rue Chanzy, à été limitée à **30 km/h**, cette mesure ne nous choque pas, et nous avons constatés que des contrôles radar y étaient régulièrement organisés par la Police municipale.

Mais, quitte à verbaliser les réfractaires, autant le faire complètement, sans ménagement ni passe-droit, non ?

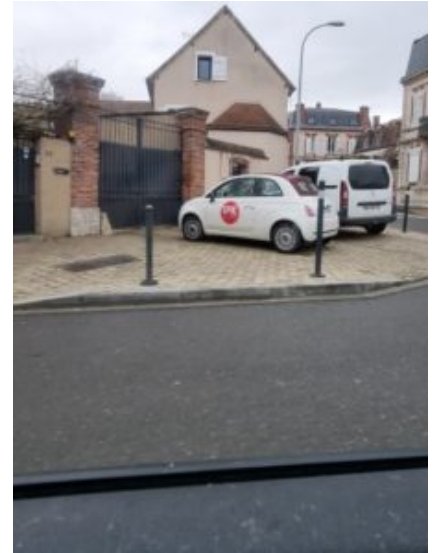
Or, ce qui nous dérangeant, c'est que parallèlement aux excès de vitesse « certains résidents » et « automobilistes » s'octroient le droit de stationner sur les trottoirs, face à la seule caméra de surveillance de la rue, du **CSU** (centre de surveillance urbain), mais qui surveille quoi et qui, juste . . . la sécurité et le bien être d'un Maire ?



Certainement pas les véhicules sur le trottoir, les mêmes que nous retrouvons en toute illégalité et tous les jours pavoisant en plein centre ville.

D'après nos constatations, ce sont des véhicules « dispensés

de tout », puisque ayant un lien direct avec la Mairie (...)



Plus besoin pour eux de coller la vignette de résident sur le pare-brise (la dernière datant de 2016) !

Certains tutoie et appellent même les Agents de la PM, par leur prénom ...

En résumé, si votre véhicule est identifié comme « **intouchable** », ou si il arbore un autocollant sur les portières, une cocarde d'avocat, ou encore « travaillant » pour la Ville/l'Agglo ou fait partie d'un Club financé par ces derniers, cela vous dispense de facto, de respecter la loi et vous êtes immunisés d'office contre les problèmes, réservés à Monsieur et Madame tout le Monde.

Dans ces conditions, peut-on encore parler d'égalité, peut-être . . . ? mais certainement pas de justice.

Martine Leroy

https://mediachartres.fr/wp-content/uploads/2021/06/20210220_154144.mp4

La dernière pierre !

Les Chartrains peuvent constater actuellement, les semblants d'embellissements



des vestiges de la **porte Guillaume**.

Un acte considéré par certains dans leurs colonnes, comme l'événement de l'année ?

MédiaChartres reste plus réservé et pragmatique.

N'oublions pas que **Chartres** à une certaine époque, avait la noble ambition de reconstruire à l'identique (avec un chantier école), l'un des fleurons des monuments de la Ville.

Déjà 10 ans ! Ou en serait le chantier aujourd'hui ?



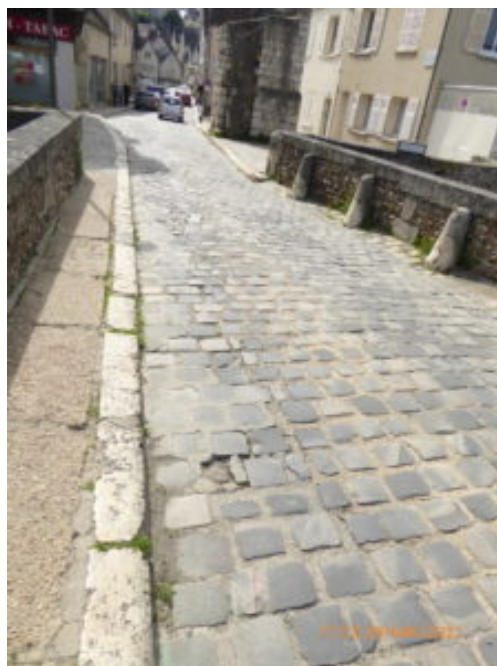
L'encre avait alors coulé à flot, comme les promesses ... qui ont fait place à l'amnésie et à d'autres « légions » de priorités d'investissements (...)

Aujourd'hui, les ambitions ont été réduites à l'aménagement d'un « **bronzarium** », simple petit jardin paysagé (avec fondation en béton) quand même ! et de 2 pauvres bancs qui déprimaient au fond d'un hangar.

Notons, la fermeture du **Bar-tabac-journaux** (les touristes sont désormais priés d'apporter les boissons) et surtout, de faire très attention ou ils pausent les pieds, pas sur que les dépliants de l'Office du tourisme de la Ville, abordent ses sujets ?

MédiaChartres, suggère de placé à présent, la « première » (et dernière pierre) en bonne place au Musée des promesses non-tenues, en compagnie des autres nombreux chef-œuvres de même type.

Yves
Dubois



Le statut de ceux, qui se croient « intouchables » !

MédiaChartres, poursuit l'enquête sur la « vertueuse » loi **O.R.I**, qui permet à



certaines collectivités, de s'approprier des biens immobiliers à moindre coût.

http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/ORI_guide_methodologique.pdf

Pour **Chartres**, ce sont plusieurs immeubles (**8/10**) qui sont visés par **l'O.R.I**

(du moins, pouvons nous le penser), mais les choses ne sont pas toujours

ce qu'elles semblent.

Décryptage:

Nos investigations, nous ont révélés d'autres aspects, comme

des conflits personnels



directs ou de vieilles rancunes avec les propriétaires, une sorte de:

« règlement de comptes à O.K Coral » .

Mais, le principal intéressé ne devrait-il pas, par commencer à balayer devant sa porte ?

La **Ville** est propriétaire, de garages en plein centre, qui menacent de s'écrouler à chaque instant, mais ils ne figurent évidemment pas sur la liste des **O.R.I** ...et pour cause.

MédiaChartres, aimerait connaître la nature de ce nouveau « passe-droit » un de plus

au compteur, qui vient enrichir une liste déjà très ... et trop longue.

Martine Leroy

SANS GÊNE, NI HONTE !

Porte Morard, Blv Foch.

Alors qu'aucun permis de construire (ou autre) n'est affiché,

à part les immanquables panneaux publicitaire, bien visibles sur plus de 100 mètres et l'installation sans aucune autorisation, d'un « bureau d'accueil de vente sur plan », **MédiaChartres** s'étonne de voir avec quelle « **bienveillance** », les pouvoirs publics locaux, ferment les yeux ?



Avec des promoteurs qui sont déjà complètement chez eux, mais à quel titre ?

Pourquoi avoir fermé les parkings prématurément au: **1 Avril 21** (humour) ?

Car ce sont, pas moins de 8 infractions déjà commises.

— Défaut de permis (affiché)



- Stationnement illicite régulier
- Non respect du plan local de réglementation de la publicité
- Infraction au PLU
- Suppression sans autorisation, de 2 parkings.
- Pause illégale d'un bungalow de chantier
- Appropriation d'espaces Publics, etc
- ...



Mais, **MédiaChartres** comprend mieux, en regardant de plus près les Noms des promoteurs, nous retrouvons une **filiale de la Ville**, comme actuellement dans la plupart des gros chantiers, (bien juteux financièrement).

Le bétonnage à outrance des restes de **Chartres**, s'amplifie de jour en jour.

Ceci, explique peut-être cela ?



Patrick Maresko

Le stationnement et les privilèges . . . !

Pour [MédiaChartres](#), comme pour toutes les personnes qui veulent stationner en centre ville, difficile d'échapper aux parkings obligatoires de plus en plus nombreux et plus chers (**voir notre article du 26 Mai**).

Mais, « **certains** » n'ont pas ce problème, pour eux les parkings font souvent l'objet de gratuité ou payés par les contribuables, car inclus dans les frais mensuels des bénéficiaires (privilège de la fonction ou relation (?) les

deux fonctionnent très bien).



D'autres s'octroient tous les jours des portions de rues complètes, pour eux même ou leur personnel, même si ils bénéficient pourtant d'emplacements aménagés sur-mesure: (livraisons, 15 minutes ou dépose minute) mais il faut croire que cela n'est pas suffisant (?)

De plus en plus de personnes sont révoltés par les systèmes de « **privilèges** » .



Tolérance contractuelle, échange de « bons procédés », toutes

les suppositions sont possibles, et certains ont même récemment renommer une rue concernée: **«Rue sans loi»**



La Police Municipale, affirme ne pas faire de différence et verbaliser tous les contrevenants, sauf que . . . **films en 'caméra cachée' et constats d'huissier**, prouvent le contraire et contredisent sans ambiguïté ses affirmations !

Le (Gotha local), va très vite devoir respecter la loi, sous peine de voir les associations, saisir le **tribunal administratif**, et **MédiaChartres** publier sans relâche, des articles sûr les contrevenants.

Serge Maloude

Les « inter-minables » chantiers ...

Il existe dans Chartres des chantiers figés depuis . . . des années.

Les permis de construire ou de travaux de rénovations ont

pourtant une «date de péremption» **3 ans**.

Quelques exemples: rue de la Volaille, Place



Marceau, Tertre St-Aignan,
rue du Cheval Blanc, rue du Chêne Doré
(photos).



Pour certains, la conséquence directe à été la fermeture définitive des passages et rues depuis des années.

Une situation qui perdure et devenue intolérable pour: les résidents, riverains et personnes de passage.

MédiaChartres, a interrogé un responsable de l'urbanisme, et comme beaucoup, il n'a pas le début d'une explication à fournir ?



La municipalité n'étant pas trop encline à communiquer sur le sujet, sauf à fournir des bribes d'informations dans la (sa) presse.

D'après nos sources, ses dossier serait à l'étude dans le cadre de **l'Opah-RU**, de **l'ORI**, via l'opération **Cœur de ville**, sans autres détails.

Rappelons, que Chartres est la seule ville de France à avoir bénéficié des fonds du gouvernement pour cette opération sans jamais en avoir fait la demande (?)

Projets d'acquisitions par les nombreuses filiales immobilières de la Mairie, **SEM, SPL** etc..

Des O.P.A (s) sur certains biens ciblés, « spoliation légalisé » grâce à **la loi ORI**, sous couvert d'une sécurité et d'une prévention exacerbé sur d'autres, nous continuons notre enquête pour connaître les véritables desseins de la ville et la répartition détaillée des fonds (et bénéfices) de l'opération '**Cœur de ville**' !

https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_ORI_EPF01.pdf

D'après nos informations, à bout de patience plusieurs Associations et riverains, prépareraient des dépôts de plaintes.

A suivre.

Sandra Michelle

Avantage « en nature » !

Nous connaissons tous ce mode opératoire, qui consiste pour diverses raisons (souvent fiscales) servant à moins payer officiellement, les employés (es).

Ces personnes se font offrir de petits ou gros, avantages en nature.

Exemples: Logement et voiture de fonction, prise en charge



complète des frais de bouche,

habillement, portable et forfait, montre bijoux et divers.

Mais, toujours dans les limites de la décence (du moins, nous l'espérons).

Dans la majorité des cas, rien n'est déclaré, ni par l'employeur ni par le (ou les) employé (s) !



Nous en avons déjà identifié plusieurs, et particulièrement dans les clubs sportifs chaperonnés par une Ville ou l'Agglo.

Il faudrait d'ailleurs, être non-voyant pour ne pas remarquer ces gens qui « paradedent » régulièrement dans le centre et les alentours, avec la ferme volonté de bien se faire remarquer avec un total sentiment d'impunité (non respect du code de la

route, des lieux et temps de stationnement, etc. ...).

Du sponsoring (?) peut-être, mais la promotion des clubs et des marques, ne



justifie pas les « **impasses fiscales** » , comme: les justificatifs, les déclarations et les inscriptions sur les fiches de payes.

POUR MIEUX COMPRENDRE LA LOI:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1226>



MédiaChartres, tient à rappeler aux institutionnels qui utilisent (encore) ce système, qu'ils devraient **très vite attirer toutes les attentions** (les meilleures comme les pires).

Patrick Maresko

Le « Népotisme », une pratique courante !

Le Président, M. Emmanuel Macron avait révélé, dans une interview publiée par nos confrères du « Parisien » en 2017 et dans le cadre des promesses de campagne, vouloir légiférer sur le « Népotisme » qui gangrène la vie politique Française.

Ce « **fléau** » est malheureusement présent, dans la plupart des institutions.

- Voir le lien ci-dessous:

Le népotisme toujours en vogue dans les collectivités locales

MédiaChartres, rappelle que le « Népotisme » est le fait pour un Elu, de favoriser l'embauche d'un proche (...)



Et l'Eure et Loir n'échappe pas à cette pratique, MédiaChartres à relevé dans son enquête,

les « embauches » par: proximité, lien direct ou indirect, retour de services et bien plus encore ...

Des informations, qui intéressent beaucoup une association spécialisée dans la moralisation

de la vie politique et les signalements judiciaires.

Martine Leroy

Un Conseil Départemental, qui a le « Compa » dans l'œil !

Que « suggère » la décision du Conseil Départemental, de transférer ledédié à l'évolution de la machine agricole à travers le temps de: Chartres vers (?)

Musé unique en France, une collection exceptionnelle qui génère annuellement (hors covid) pas moins de 40 000

visiteurs.



Existe t'il un lien avec le futur « Chartresland » sortant de

terre, juste en face ?

Si le **CD (Conseil Départemental)**, n'a aucune autorité de tutelle, et de fait, aucune justification à produire, il reste sous l'attention de **MédiaChartres** ... et dois justifier de ses dépenses auprès des autorités de tutelle compétentes (cours des Comptes/PNF (parquet national financier) etc.

Une enquête, qui ne fait que commencer, d'autant que le **CD a investi pas moins de ... 2 millions d'euros** d'argent public il y a deux ans, dans la restauration/l'embellissement et mise aux normes du site ?

De l'argent, que nous savons aujourd'hui avoir été dilapidé inutilement, mais que les Chartrains, devront quand même rembourser !

Exemple de la gestion inutile et désespérante, des « Harry Potter » financiers de Chartres/Chartres Métropole et du CD.

Patrick Maresko

Rappel des principes de base.



MédiaChartres.

Toujours soucieux d'aider ses contemporains, et plus particulièrement : les « amnésiques volontaires », nous publions ce raccourci qui donne accès à la **HATVP** (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique).

<https://www.hatvp.fr/>

Où vous pourrez trouver, tous les Noms de vos Élu-es ... (**soyez curieux**).

Consultation gratuite et salubre, principalement à destination des intéressé(e)s, à qui nous souhaitons un « prompt rétablissement », et surtout . . .

Un rapide retour de la mémoire, pour une mise à jour des obligations **HATVP** (mais également, des autres).



Yves Dubois